

Prévenir le risque de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'Ordonnance n°2009-104 qui a transposé en France la 3^{ème} Directive européenne a marqué un tournant en termes d'exigences et a généré de nombreux projets de mise en conformité en raison des impacts multiples qu'elle a produits, tant au plan organisationnel que commercial. Le sujet reste cependant majeur pour les établissements : sophistication des techniques de blanchiment, nouveaux produits et services qui exposent davantage les établissements au risque, problématiques de fraude fiscale et de corruption...

Vos enjeux et attentes

Outre le respect des exigences réglementaires imposées par l'Ordonnance n°2009-104, l'enjeu majeur pour les établissements aujourd'hui est de prévenir le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, en disposant d'une bonne connaissance de leur niveau d'exposition et en déployant des dispositifs de maîtrise efficaces et adaptés. L'atteinte à la réputation en cas de divulgation dans la presse d'une affaire de blanchiment, avec les impacts négatifs sur l'activité commerciale qu'elle implique, fait de la prévention du blanchiment un objectif incontournable des établissements.

Vos attentes:

- **Appréhender votre niveau d'exposition en fonction notamment de vos activités, de vos typologies de clients, de vos implantations**
- **Déployer un système de prévention et de gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme adapté à votre organisation, conforme à la réglementation et cohérent avec la démarche commerciale et la relation d'affaires que vous préconisez.**

Notre offre

A l'écoute des besoins qui sont les vôtres, et de l'évolution du monde bancaire et financier, AUDISOFT Consultants propose une offre complète et transversale en matière de prévention du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

L'intervention d'AUDISOFT Consultants vise plusieurs orientations:

- **La mise en œuvre d'un dispositif de prévention et de gestion sur mesure, dynamique et outillé**
 - Qui repose sur un engagement et un accompagnement de notre part sur la durée
 - Avec pour objectif à la fois la satisfaction des exigences réglementaires et celles des métiers

Diagnostiquer	Déployer	Outiller	Former et Sensibiliser	Accompagner
Cartographie des risques de blanchiment potentiels	Organisation de la fonction LCB / FT et de la fonction de correspondant déclarant Tracfin	Accompagnement au choix d'un outil de surveillance des transactions ou de filtrage des flux	Communication et actions de sensibilisation	Actualisation annuelle du dispositifs
Audit flash du dispositif existant : procédures, fonction LCB / FT	Mise en œuvre de l'approche par les risques	Déploiement de la solution	Conception et animation de formations	Veille réglementaire et analyse d'impact des nouveaux textes
Examen de dossiers KYC et analyse de transactions	Classification des risques			Formalisation du reporting BLANCHIMT
Audit blanc de conformité de l'ensemble du dispositif	Rédaction des procédures et identification des contrôles clé			Accompagnement dans le cadre de missions d'inspection des autorités de supervision

Exemple de classification des risques

Conformément à l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009, la méthodologie de classification adoptée s'appuie sur les quatre axes suivants : relation d'affaires, produits/services, canal de distribution et condition de réalisation de la transaction.

Il est alors essentiel :

- **D'identifier et de catégoriser** l'ensemble de vos relations d'affaires (clients), produits et services, canaux de distribution et conditions de réalisation de la transaction
- **D'attribuer un niveau de risque** pour chaque catégorie.

L'outil de classification se présente sous la forme d'un formulaire Excel dans lequel l'utilisateur renseigne au moyen de menus déroulants les quatre axes réglementaires. L'outil reprend pour chaque type de produit, de canal de distribution, de conditions de réalisation des transactions et de clientèle, le niveau de risque qui lui a été attribué.

SIMULATION DE COTATION

1 - Evaluation du niveau de risque pour chaque Axe • Relation d'affaire (client) • Produit/Services • Canal de distribution • Condition de réalisation	RELATION D'AFFAIRES	<i>Personne physique - Résidents</i>
	PRODUIT / SERVICE	<i>DAT / CAT</i>
	CANAL DE DISTRIBUTION	<i>Apporteur d'affaires</i>
	CONDITION DE REALISATION	<i>Appréciation du questionnaire DAT / CAT / SSL : profil moyennement risqué</i>
Réinitialiser Imprimer		

Liste pays

Liste activités sensibles

1.5

Risque médian

Min : 1 - Max : 3

3 - Appréciation du niveau du risque global

2 - Note de risque résultante des choix effectués sur les 4 axes

Notre valeur ajoutée

- **13 années d'expérience** dans la prévention du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
- **Une expertise avérée dans le pilotage de projets** à forte dimension organisationnelle
- **Des consultants expérimentés qui disposent de connaissances métiers et sectorielles variées** en banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs, assurance
- **Une vision benchmarkée des meilleures pratiques** de Place en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- **Animation de conférences, formations** et participation aux travaux de la Place.

Nos références

- **Accompagnement des plus grands établissements de la Place** dans leur projet de transposition de la 3^{ème} directive
- **Elaboration de la classification** des risques dans de multiples activités : BFI, sociétés de gestion, financements spécialisés
- **Audit des règles existantes** et assistance au choix d'outils de surveillance
- **Missions d'audit de conformité** pour le superviseur monégasque



Pour nous contacter à propos de cette offre : lab@audisoft-consultants.com